



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 225-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.294

Déposée le : 19.10.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Amstutz (Sigriswil, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 164/2024 du 21 février 2024
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Suppression à titre expérimental du trafic à sens unique à Thoune et transparence de l'information sur les coûts et l'utilité des mesures prises jusqu'à présent

Après maints reports, la suppression à titre expérimental du trafic à sens unique à Thoune doit désormais être rapidement mise en œuvre. Les embouteillages quotidiens durant plusieurs heures dans le centre de Thoune et en périphérie de la ville témoignent de l'insuffisance des mesures prises jusqu'à présent, c'est-à-dire les déplacements d'arrêts de bus, les aménagements, les installations de mesure, les services de circulation, les tables rondes, la médiation, le système de détection des embouteillages, la limitation de vitesse à 30 km/h pour entrer en ville, etc. Les embouteillages avant les giratoires de Lauitor, Schlossberg, Berntor et Maulbeer, par exemple, doivent être éliminés. L'ensemble de la circulation routière, c'est-à-dire les transports publics ainsi que le trafic commercial et privé, est mis à mal ; cette situation nuit à l'économie publique et pèse sur l'environnement. Les entreprises doivent supporter des surcoûts qui se répercutent sur les produits et les prestations de service. Ni les solutions immédiates ni les mesures prises jusqu'à présent n'ont permis de régler le problème. Les coûts et l'utilité de toutes les mesures mises sur pied jusqu'à présent doivent être présentés en toute transparence.

D'autres conséquences se dessinent déjà. Ainsi, des propriétaires ont vendu leur bien immobilier à défaut de voir se profiler une solution. En outre, il devient de plus en plus difficile, dans cette région, de trouver du personnel qualifié, notamment dans le domaine des soins de santé, car les heures passées chaque jour dans les embouteillages pour aller travailler sont inacceptables. En 2019 et 2020, une pétition lancée en ligne et au format papier avait été signée par quelque 10 000 personnes. Lors de sa session d'hiver 2019, le Grand Conseil du canton de Berne avait adopté, sous forme de postulat, le point deux de ma motion M 144-2019 *Pour un meilleur aménagement routier de la traversée de Thoune, sur la rive droite du lac* qui demandait de « prendre des mesures d'amélioration afin que la circulation autour du giratoire du Lauitor soit plus fluide et plus régulière ». Jusqu'à présent, les nombreux efforts s'inscrivant dans le cadre du processus démocratique déployés par les communes, partis politiques, associations et

fédérations professionnelles, tout comme ceux de la population, n'ont pas été concrétisés. À la suite de la lettre ouverte du groupe d'intérêts IG VRTS – Verkehr rechte Thunerseeseite (Circulation sur la rive droite du lac de Thoune), publiée le 18 octobre dernier, force est de constater qu'après plus de quatre ans, la discussion tourne encore autour des mêmes problématiques. Mais l'heure du bilan a sonné et il est temps de passer à la mise en œuvre et de communiquer de manière transparente.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi la suppression à titre expérimental du trafic à sens unique à Thoune, possible depuis juillet 2022, n'a toujours pas été mise en œuvre et quand est-elle prévue ?
2. Quels sont les coûts, aux niveaux cantonal et régional, des mesures prises jusqu'à présent ?
3. Quelle est l'utilité des mesures d'amélioration prises jusqu'à présent pour résoudre le problème de la circulation dans la région de Thoune ?
4. Combien ont coûté jusqu'à aujourd'hui les services de circulation tels que ceux requis aux giratoires dans toute cette région ? Ces services sont-ils une solution envisagée pour l'avenir et quel en est l'avantage ?
5. À combien s'élèvera le préjudice porté à l'économie publique par les embouteillages dans la région de Thoune, notamment pour les entreprises ? Quelles seront les conséquences sur les produits et les prestations de service ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Pourquoi la suppression à titre expérimental du trafic à sens unique à Thoune, possible depuis juillet 2022, n'a toujours pas été mise en œuvre et quand est-elle prévue ?*

La suppression à titre expérimental du trafic à sens unique relève de la compétence de la ville de Thoune. L'Office des ponts et chaussées de la ville de Thoune élabore actuellement un concept en ce sens entre Guisanplatz et Marktgasse. En 2024, le canton de Berne, la ville de Thoune et la commune de Steffisburg étudieront plusieurs variantes de gestion du trafic dans le secteur de Berntorplatz. Selon la variante retenue, il sera peut-être nécessaire de modifier provisoirement le giratoire de Berntor. Afin que les résultats de l'étude soient pertinents, aucun chantier local ne devra avoir lieu durant la période test. L'expérimentation débutera donc au plus tôt en 2025.

Le canton de Berne, la ville de Thoune et la commune de Steffisburg informeront régulièrement la population de l'avancement des différents projets de régulation du trafic en ville de Thoune sur le site www.verkehrszukunft-thun.ch, géré en commun. La ville de Thoune y précise qu'un large consensus politique est requis au sujet des conditions-cadres et des critères du projet. Le conseil communal de Thoune a défini ces critères et invité les communes voisines à s'exprimer à ce propos.

2. *Quels sont les coûts, aux niveaux cantonal et régional, des mesures prises jusqu'à présent ?*

Tous les investissements réalisés ces 20 dernières années par le canton dans des projets de construction routière et de développement des transports publics pour l'agglomération de Thoune ont contribué, en tout ou en partie, à améliorer les capacités du système de transport local. Additionnés aux frais d'aménagement du contournement de Thoune par le nord,

ils s'élèvent à environ 130 millions de francs. La Confédération a elle aussi versé des subventions considérables, dont 41 millions de francs rien que pour le projet de contournement.

Le Conseil-exécutif n'a pas connaissance des coûts engendrés durant cette période aux niveaux régional et communal.

3. *Quelle est l'utilité des mesures d'amélioration prises jusqu'à présent pour résoudre le problème de la circulation dans la région de Thoune ?*

L'utilité des mesures d'amélioration prises dans la région de Thoune se reflète au niveau de la fonctionnalité du système de transport, qui a pu se maintenir malgré une hausse annuelle du trafic de près de 1,5 %. Le contournement de Thoune par le nord notamment permet d'atteindre tous les objectifs dans ce domaine. Le temps passé le soir aux heures de pointe par les pendulaires dans les embouteillages sur la route de Berne, sur la rive droite du lac, a pu être nettement diminué.

Le délestage du trafic au centre-ville de Thoune, approuvé dans le cadre du projet d'agglomération « Transports et urbanisation » de l'espace de développement de Thoune (ERT), a été mis en œuvre. Le projet d'agglomération et les mesures de circulation qu'il contient ont été approuvés par les membres de l'ERT.

4. *Combien ont coûté jusqu'à aujourd'hui les services de circulation tels que ceux requis aux giratoires dans toute cette région ? Ces services sont-ils une solution envisagée pour l'avenir et quel en est l'avantage ?*

Le canton de Berne ne met en place des services de circulation que de manière temporaire sur les chantiers des routes cantonales. Ces services se sont avérés particulièrement utiles en 2023, lors des travaux de réaménagement de la Steffisburgstrasse entre Berntor et le giratoire de Goldwil, en permettant d'éviter une saturation du trafic sur l'axe Bernstrasse–Hofstettenstrasse aux heures de pointe. Les coûts à la charge du canton liés à ces services se sont élevés à 25 000 francs.

Le Conseil-exécutif n'a pas connaissance des dépenses incombant aux communes pour le recours aux services de circulation.

5. *À combien s'élèvera le préjudice porté à l'économie publique par les embouteillages dans la région de Thoune, notamment pour les entreprises ? Quelles seront les conséquences sur les produits et les prestations de service ?*

Le canton et les communes de la région de Thoune ne collectent aucune donnée qui leur permettrait d'estimer même de manière approximative le nombre d'heures d'embouteillage. Le Conseil-exécutif n'est donc pas en mesure de répondre à cette question.

Destinataire
– Grand Conseil